

**CONFORME**

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal lors de la séance régulière **du 7 février 2023**

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 17 janvier 2023 à compter de 19 h 30, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 JANVIER 2023 À 19H30

### ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2022;
  - 4.2 Première séance extraordinaire du 22 décembre 2022-Budget et PTI;
  - 4.3 Seconde séance extraordinaire du 22 décembre 2022 - Sujets divers;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements:
  - 7.1 Adoption du règlement # 38-2022 – Fixant les taux de taxation 2023 modifiant le règlement # 25-2022;
  - 7.2 Adoption du règlement # 39-2022 - Relatif au traitement des élus municipaux modifiant le règlement # 26-2022;
8. Administration générale:
  - 8.1 Dépôt du rapport de l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
  - 8.2 Renouvellement annuel et d'adhésion 2023 - ADMQ;
  - 8.3 Renouvellement abonnement annuel à Québec municipal;
  - 8.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité;
9. Gestion financière et administrative:
  - 9.1 Approbation des comptes à payer;
  - 9.2 Publication du budget et PTI 2023 dans le journal municipal;
  - 9.3 Dépôt de la liste des contrats municipaux 2022;

- 9.4 Quote-part générale 2023 – MRC de Bécancour;
- 9.5 Échéancier de paiements 2023 – Règlement d'emprunt (Garage);
- 9.6 Versement de l'entente 2023 avec la SPA Mauricie;
- 9.7 Entente acquisition du bâtiment de l'ancienne caisse - Versement 2023;
- 9.8 Versement #1 – Réalisation plan et devis avec les architectes;
- 9.9 Adoption de la charte salariale des employés 2023;
- 9.10 Renouvellement de l'assurance collective 2023;
- 9.11 Formations FQM pour les élus municipaux;

#### 10. Sécurité publique et civile;

- 10.1 Quote-part 2023 - Services incendie (SSIRMRC);
- 10.2 Quote-part 2023 – Police;

#### 11. Transports – Réseau routier:

- 11.1 Travaux dans l'emprise des routes du MTMDET;
- 11.2 Versement du décompte progressif n° 2 projets 45337 TT – Excavations Tourigny inc;
- 11.3 Quote-part 2023 — Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté;

#### 12. Hygiène du milieu – Santé et bien-être:

- 12.1 Quote-part 2023 – Régie des déchets;
- 12.2 Adoption des versements des billets municipaux pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable – Aqueduc St-Ovide;
- 12.3 Frais de location - Fichoir électrique;
- 12.4 Contribution Fondation Santé;

#### 13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

- 13.1 Permis de décembre 2022;
- 13.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ par l'entreprise 9151-8787 Québec inc. (Camping Plage Paris) – Lot visé 6133913 du cadastre du Québec;
- 13.3 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme Fonds régions et ruralité volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Projet d'embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre des plans de vitalisation - Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et MRC de Bécancour;

#### 14. Loisirs et Culture:

- 14.1 Contribution annuelle à Réseau BIBLIO 2023;
- 14.2 Appui dépôt de projet Jeunesse bienveillante - Clé de la Galerie;

14.3 Dépôt d'une demande de financement pour le programme être mieux ensemble – Projet *À livre ouvert, bras grands ouverts*;

14.4 Déneigement du sentier municipal;

15. Varia :

15.1

15.2

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

### **1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 17 janvier 2023, à 19h30 au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Jacqueline M. Lambert, Nancy C. Demers, et Vanessa Robidas-Gravel, ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois et Mario Demers tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance.

### **3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.1

#### **RÉSOLUTION # 6207, 01-2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande à la directrice générale de procéder à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « Varia » ouvert.

**ADOPTÉ**

#### 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 **RÉSOLUTION # 6208, 01-2023  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE** les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

4.2 **RÉSOLUTION # 6209, 01-2023  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 22 décembre 2022 portant uniquement sur le plan triennal d'immobilisation soit accepté et signé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

4.3 **RÉSOLUTION # 6210, 01-2023  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SECONDE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 22 décembre 2022 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

#### 5- CORRESPONDANCE

**RÉSOLUTION # 6211, 01-2023  
CORRESPONDANCES**

**ATTENDU QUE** tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer qu'il n'y a pas eu de correspondance à transmettre en date du 17 janvier 2023.

**ADOPTÉ**

## **6- RAPPORT DES ÉLUS**

### **Conseillère siège no 1- Vanessa Robidas-Gravel :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

### **Conseillère siège no 2- Jacqueline M. Lambert :**

**Nomination pour les dossiers :** - Développement social - Volet aîné et de l'OMH

Mme Lambert informe les élus qu'en décembre, il y eut une Journée portes ouvertes à l'OMH de Ste-Sophie-de-Lévrard. Elle fait également le suivi de la campagne publicitaire de l'OMH dont elle avait fait mention lors d'un conseil municipal précédent à l'automne 2022.

### **Conseillère siège no 3- Sylvie Lambert :**

**Nomination pour les dossiers :** - Développement culturel et patrimonial

Mme Lambert parle du projet de notre bibliothèque nommé « À livre ouvert, bras grand ouverts » qui fut élaboré et déposé dans le cadre du programme *Être mieux ensemble*. Ce projet répondant tant aux besoins des enfants de l'école primaire, de nos aînés et des personnes immigrantes en plus de la population générale que l'on retrouve dans nos deux plans d'action des politiques MADA et Familiale, nous espérons ainsi obtenir le financement demandé pour ce faire. Considérant qu'aucune part municipale n'était exigée pour l'obtention du financement allant jusqu'à 15 000\$ dans ce programme, l'opportunité de déposer ledit projet s'avérait plus qu'intéressante. L'obtention de la réponse d'acceptation ou non sera d'ici le printemps 2023.

### **Conseillère siège no 4- Mario Demers:**

**Nomination pour les dossiers :**

- Matières résiduelles
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

### **Conseiller siège no 5- Patrice Vaugeois :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Communication et technologie
- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : Comité local patrimoine

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

**Conseillère siège no 6-Nancy C. Demers :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Santé et du bien-être
- Développement social-Volet aîné et immigration

Madame C. Demers parle sommairement du projet déposé dans le cadre du programme *Être mieux ensemble* par La Clef de la Galerie nommé « Jeunesse bienveillante » et appuyé par la Croix-Rouge. Deux belles formations seront offertes à nos jeunes dont *Gardiens avertis* pour les 11 à 15 ans et *Prêts à rester seuls* pour les enfants de 9 à 11 ans. Le cours *Gardiens avertis* permettra de créer une banque de gardiens pour les parents et un petit travail pour les jeunes. Le cour *Prêt à rester seul* proposera des trucs pour savoir quoi faire et ne pas faire lorsque l'on commence à rester seul à la maison : une formation rassurante pour les enfants et les parents!

Mme Demers fait également un clin d'oeil sur la Fondation BNY. Elle informe les élus que la Fondation BNY, et la caisse populaire Desjardins, investissent 834000\$ pour la salle de graphie. Le but est d'attirer de nouveaux médecins en région afin d'avoir plus d'employés et peut-être augmenter les heures de services par le fait même.

**Maire - Jean Guy Beaudet :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Renovation urbaine et schéma d'aménagement
- Autres nominations : -Aréna régional
  - MADA;
  - Comité local du patrimoine;
  - Les Cinq Sens, OSBL;
  - FRR Volet 4;
  - Ressources humaines.

Monsieur Beaudet fait le suivi de la situation particulière de la tempête et des opérations de déneigement. D'un autre côté, il mentionne que du côté de l'Aréna régional situé à Saint-Pierre-les-Becquets l'offre de service a été bonifiée et en plus de l'ajout d'activités spéciales dernièrement (Ex. : Disco sur glace), différents cours reliés au patinage, au patinage artistique, etc. furent ajoutés à l'offre pour la session hiver en plus du hockey récréatif, patinage libre et autres ligues qui y étaient déjà.

**7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

7.1

**RÉSOLUTION # 6212, 01-2023**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 38-2022**

**FIXANT LES TAUX DE TAXATION 2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 25-2022**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame Sylvie Lambert lors de la seconde séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2022 à 19h45, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter tel que rédigé, le règlement portant le numéro 38-2022 fixant les taux de taxations 2023 et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**ADOPTÉ**

7.2

**RÉSOLUTION # 6213, 01-2023  
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 39-2022  
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 26-2022**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame Vanessa Robidas Gravel, lors de la seconde séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2022, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal et n'ayant eu aucune modification apportée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C. T-11.001), et ce, par un avis public du 22 décembre 2022 avisant que la date prévue de son adoption sera à la séance ordinaire du 17 janvier 2023,

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**APPUYÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le règlement portant le numéro 39-2022 et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

**ET RÉSOLU**, qu'il soit rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tel que précisé audit règlement.

**ADOPTÉ**

**8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

8.1

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** selon l'article 938.1.2 du CM qui prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an et que la date de ce dépôt est à la discrétion de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC;

**ATTENDU QUE** lorsqu'une municipalité décide des éléments présentés dans son rapport, elle devrait considérer d'y inclure les mesures qui permettent de rendre compte de la saine gestion de ses contrats;

**ATTENDU QUE** ledit rapport 2022 a été déposé à cette séance et sera publié sur le site Internet de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil municipal confirme le dépôt du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle des contrats pour l'année 2022, et ce, d'ici le 31 janvier 2023.

**DÉPOSÉ ET ADOPTÉ**

**8.2** **RÉSOLUTION # 6214, 01-2023**  
**RENOUVELLEMENT ANNUEL ET D'ADHÉSION 2023 - ADMQ**

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) accompagne les directeurs municipaux tout au long de leur parcours professionnel;

**ATTENDU QU'**elle les forme, les soutient, les informe et les aide à créer des occasions de réseautage professionnel;

**SUR PROPOSITION DE** madame Vanessa Robidas-Gravel

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuel comme membre régulier de la directrice générale, madame Josée Croteau, à l'ADMQ au coût de 495 \$, plus taxes;

**ET RÉSOLU** d'autoriser également le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale adjointe, madame Julie Pellerin, comme membre supplémentaire régulière d'une même municipalité de l'ADMQ au prix de 450 \$, plus taxes.

**ADOPTÉ**

**8.3** **RÉSOLUTION # 6215, 01-2023**  
**RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le portail WEB de Québec Municipal permet aux élus et employés d'être à l'affût de l'actualité municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour la période 2023 à Québec Municipal au coût d'environ 180 \$, plus taxes pour un an.

**ADOPTÉ**



8.4

**RÉSOLUTION # 6216, 01-2023  
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023  
DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

**IL EST PROPOSÉ** : de déclarer que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

**ADOPTÉ**

**9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

9.1

**RÉSOLUTION # 6217, 01-2023  
APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures selon la liste suivante fournie telle que déposée en « **Annexe A** » au procès-verbal.

**ADOPTÉ**

**9.2** **RÉSOLUTION # 6218, 01-2023**  
**PUBLICATION DU BUDGET ET PTI 2023 DANS LE JOURNAL MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption du budget et du PTI lors de la première séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2022 à 19h30, un document explicatif de ceux-ci sera distribué dans le journal municipal « LA CRIÉE » à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, et ce, incluant le plan triennal d'immobilisations 2023;

**ATTENDU QUE** le tout sera également publié sur le site internet de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et greffière - trésorière soit autorisée à faire la publication du budget et plan triennal d'immobilisations 2023 dans le journal municipal, et ce, d'ici le 31 janvier 2023.

**ADOPTÉ**

**9.3** **RÉSOLUTION # 6219, 01-2023**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX 2022**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de tous les contrats conclus pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de publier sur le site Internet municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard, ainsi que sur le babillard municipal situé au 174-A St-Antoine, ladite liste de tous les contrats conclus pour cette période, comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, d'ici le 31 janvier 2023 dans le journal municipal et sur le site internet.

**ADOPTÉ**

9.4

**RÉSOLUTION # 6220, 01-2023  
QUOTE-PART GÉNÉRALE 2023 – MRC DE BÉCANCOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les articles 205 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : « toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux paiements des dépenses de celle-ci »;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit être transparente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que dans sa reddition de comptes envers ses citoyens;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sylvie Lambert

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de payer la quote-part générale à la MRC de Bécancour, au montant total de 109 451 \$, payable en trois versements et d'accepter, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu:

- Au 15 mars 2023, le montant de 36 483 \$
- Au 15 juin 2023, le montant de 36 483 \$
- Au 15 septembre 2023, le montant de 36 485 \$

**ADOPTÉ**

9.5

**RÉSOLUTION # 6221, 01-2023  
ÉCHÉANCIER DE PAIEMENTS 2023 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT (GARAGE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu un règlement d'emprunt pour la construction du garage municipal et incendie;

**ATTENDU QUE** le remboursement annuel de cette année est de 32 324,32 \$ pour cet emprunt;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer les remboursements suivants :

Le 14 mai 2023	7 162,16 \$	En intérêts
Le 14 novembre 2023	25 162,16 \$	En capital : 18 000,00 \$ En intérêts : 7 162,16 \$ (le 2 <sup>e</sup> versement)

**ADOPTÉ**

9.6

**RÉSOLUTION # 6222, 01-2023  
VERSEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA MAURICIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de service a été conclue et qu'elle est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 avec SPA Mauricie par la résolution portant le numéro 5360-08-2020 pour la gestion des chats et des chiens sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire le versement annuel pour l'année 2023 comme convenu dans ladite entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement annuel d'un montant de 3 000 \$ à l'organisme SPA MAURICIE.

**ADOPTÉ**

**9.7** **RÉSOLUTION # 6223, 01-2023**  
**ENTENTE ACQUISITION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CAISSE – VERSEMENT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a acquis le bâtiment le 20 décembre 2019, pour un prix de vente de 34 000 \$ plus taxes et sans intérêt;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de versement annuel a été convenue entre les parties dont de verser le montant selon l'année, et ce, le 5 janvier de chaque année :

- De 2021 à 2027 : 3 777,78 \$
- De 2028 à 2029 : 3 777,79 \$

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à verser le montant annuel de 3 777,78 \$, et ce, selon chaque année à la Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne jusqu'en 2029.

**ADOPTÉ**

**9.8** **RÉSOLUTION # 6224, 01-2023**  
**VERSEMENT #1 - RÉALISATION PLAN ET DEVIS AVEC LES ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution #6053, 07-2022, la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard a autorisé l'adjudication du contrat relativement aux services professionnels en architecture et ingénierie à la firme *Marie-Josée Deschênes Architecte* pour le projet de reconversion de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard en Centre communautaire nommé *Le Carrefour 1901*, et ce, conformément à l'appel d'offres public no 532380401901;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la facture # 1550 de ladite firme d'architecture au montant de 60 375\$ plus taxes en lien avec le premier versement pour la réalisation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 décembre 2022, la FQM a fait part à la municipalité de sa recommandation d'effectuer le paiement de ladite facture;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le premier versement d'un montant de 60 375\$ plus taxes en lien avec le premier versement pour la réalisation des plans et devis pour le projet de reconversion de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard en Centre communautaire nommé *Le Carrefour...1901* et ce conformément à la recommandation transmise par la FQM.

**ADOPTÉ**

9.9

**RÉSOLUTION # 6225, 01-2023  
ADOPTION DE LA CHARTE SALARIALE DES EMPLOYÉS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, la municipalité procède à un ajustement de la charte salariale en fonction de l'indexation du coût de la vie et ce, tel que présenté au budget adopté;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une augmentation à un taux de 6,9% à l'ensemble des employés salariés en date du premier janvier 2023 et que celui-ci sera appliqué de façon rétroactive.

**ADOPTÉ**

9.10

**RÉSOLUTION # 6226, 01-2023  
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE 2023**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 4531, 02-2018 signifie que les employés de la municipalité adhèrent à un régime d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été résolu à l'unanimité des membres du conseil par la résolution n° 4545, 03-2018, que les employés municipaux cotisent à 50 % des primes exigées et que la municipalité cotise l'autre partie du 50%;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants de cotisations sont est appelé à être modifié légèrement, dépendamment du roulement des employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** tout le processus d'appel d'offre de services a été effectué par la FQM pour des assurances collectives aux municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'assurance collective auprès de la FQM pour l'année 2023 et d'accepter les nouvelles tarifications applicables.

**ADOPTÉ**

9.11

**RÉSOLUTION # 6227, 01-2023  
FORMATIONS FQM POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités offre des services de formation personnalisés à l'intention des élus municipaux ainsi qu'aux administrateurs afin de perfectionner leurs connaissances en matière municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère Vanessa Robidas-Gravel désire suivre deux formations ciblées offertes par la FQM portant sur la maîtrise de vos dossiers municipaux et sur la gestion financière municipale, en février 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la conseillère Vanessa Robidas-Gravel à assister aux deux formations citées auprès de la FQM et d'autoriser le paiement des frais de cours au montant total de 880,00 \$ plus les taxes, moins l'escompte accordé aux membres, si applicable.

**ADOPTÉ**

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

10.1

**RÉSOLUTION # 6228, 01-2023  
QUOTE-PART 2023 – SERVICE INCENDIE (SSIRMRC)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants de notre contribution pour ce service régional;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 99 480 \$, payable en trois versements à la MRC de Bécancour pour la quote-part du Service sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour et d'accepter, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

10.2

**RÉSOLUTION # 6229, 01-2023  
QUOTE-PART 2023 - POLICE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants de notre contribution pour le service de la Sûreté du Québec par le Ministère de la Sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 70 410 \$ payable en mars 2023 au Ministre des Finances et d'accepter, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

## 11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

11.1

### **RÉSOLUTION # 6230, 01-2023 TRAVAUX DANS L'EMPRISE DES ROUTES DU MTMDET**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2023, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**APPUYÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2023;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**ET QUE** la municipalité nomme monsieur Stéphane Lemay, directeur des travaux publics à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

**ADOPTÉ**

11.2

### **RÉSOLUTION # 6231, 01-2023 VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 PROJET 45337 TT – EXCAVATIONS TOURIGNY INC.**

**ATTENDU** la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #2 (Facture F002640) de la compagnie Excavations Tourigny Inc. au montant de 315 645,65 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de reconstruction d'un ponceau sur le rang St-Antoine;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**APPUYÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 (DP#2 Facture F002640) de la compagnie Excavations Tourigny Inc. au montant de 315 645,65 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat # 45337 TT de reconstruction d'un ponceau sur le rang St-Antoine;

**QUE** ledit paiement étant conditionnel à la réception par l'entreprise de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

**ET QUE** les fonds requis soient puisés à même le prêt temporaire attribué à ce projet.

**ADOPTÉ**

11.3

**RÉSOLUTION # 6232, 01-2023  
QUOTE-PART 2023 - TRANSPORT DES PERSONNES  
DE LA MRC DE BÉCANCOUR - VOLET ADAPTÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants de contribution demandée pour le service de transport des personnes de la MRC de Bécancour - Volet Adapté;

**SUR PROPOSITION DE** madame Vanessa Robidas-Gravel

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2023 au montant de 3 713,64 \$ au Transport des personnes de la MRC de Bécancour, payable à ladite MRC de Bécancour, et d'accepter, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

**12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:**

12.1

**RÉSOLUTION # 6233, 01-2023  
QUOTE-PART 2023 – RÉGIE DES DÉCHETS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants demandés de notre contribution pour ce service régional pour l'année 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 85 680,00 \$ payable en 12 versements égaux de 7 140,00 \$ chacun, par la municipalité, pour la Régie intermunicipale de Gestion intégrée des Déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska et d'accepter, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

12.2

**RÉSOLUTION # 6234, 01-2023  
ADOPTION DES VERSEMENTS DES BILLETS MUNICIPAUX POUR LA MISE AUX  
NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – AQUEDUC ST-OVIDE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants demandés de contribution pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable de l'aqueduc St-Ovide pour l'année 2023;



**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements à la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets, et ce, comme suit:

- Le montant de 67,93 \$, payable le 13 juin 2023;
- Le montant de 1785,93 \$, payable le 13 décembre 2023.

**ADOPTÉ**

12.3

**RÉSOLUTION # 6235, 01-2023  
FRAIS DE LOCATION – FICHOIR ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Patrice Daigneault doit effectuer la location d'un fichoir électrique à quelques reprises au cours de l'année, et ce, afin de déboucher le drain de sa propriété située au 40 rue St-Pierre;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique est engendrée par les infrastructures de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard en lien avec les 3 services;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite problématique sera résolue lors de la réalisation du projet de remplacement des conduites 3 services en 2023, et qu'il s'avère ainsi moins onéreux d'effectuer le remboursement de la location du fichoir pour la municipalité entre temps;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement au montant de 78,34 \$ applicable lors de la location dudit fichoir.

**ADOPTÉ**

12.4

**CONTRIBUTION FONDATION SANTÉ**

Ce point est reporté.

**13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

13.1

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - DÉCEMBRE 2022**

Aucun permis ne fut délivré en décembre 2022;

**DÉPOSÉ**

13.2

**RÉSOLUTION # 6236, 01-2023**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR L'ENTREPRISE 9151-8787 QUÉBEC INC.  
(CAMPING PLAGE PARIS) – LOT VISÉ 6133913 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise portant le numéro 9151 8787 Québec inc. (Camping Plage Paris) souhaite implanter un projet d'écurie et de manège intérieur sur le lot 6133913 du Cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'autorisation pour une nouvelle utilisation a des fins autres qu'agricoles pour le camping situé au 315 rang St Antoine, touchant une superficie d'environ 4 hectares, et ce, sur le terrain ayant comme utilisation actuelle un camping;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles et qu'il était utilisé pour des fins autres que l'agriculture lorsque la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles lui est devenue applicable le 9 novembre 1978;

**CONSIDÉRANT** que la demande soumise pour ce projet est conforme à la réglementation de zonage de la municipalité, est également en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la distance d'un bâtiment agricole le plus rapproché est située à 750 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'au nord de l'emplacement visé, on remarque la présence exclusive de lots boisés en très grande partie aménagés, malgré la présence de quelques-unes constituées de friche arbustive;

**CONSIDÉRANT** qu'au sud, on constate la présence exclusive de parcelles vouées à la grande culture;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'est de l'emplacement visé par la présente demande, l'on constate la présence d'un îlot déstructuré reconnu à l'art 59 de la loi et, au-delà, le chemin public municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'ouest, on constate une alternance de parcelles boisées, la plupart non aménagées, ainsi que de parcelles affectées à la grande culture;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain est situé en zone agricole et que la municipalité doit transmettre une recommandation à la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que cet investissement réalisé par l'entreprise apportera un attrait touristique supplémentaire à leur commerce et apportera également une vitalisation dans son territoire, étant une municipalité classée dévitalisée;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**APPUYÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil appui la demande soumise par le demandeur, l'entreprise portant le numéro 9151 8787 Québec inc. (Camping Plage Paris) sur le lot visé 6133304 du cadastre du Québec, qui sera transmise à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉ**

**13.3** **RÉSOLUTION # 6237, 01-2023**  
**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –**  
**PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4**  
**SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**  
**PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE DÉDIÉE À LA MISE EN OEUVRE DES PLANS DE**  
**VITALISATION MUNICIPALITÉ DE STE-SOPHIE-DE-LÉVRARD ET MRC DE BÉCANCOUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard, ainsi que la MRC de Bécancour, désire présenter un projet d'embauche d'une ressource dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** ladite ressource aura pour mandat d'assurer la mise en place d'actions/projets priorités, ainsi que la coordination avec le milieu, dans le cadre de la démarche de vitalisation prévue et issue des plans d'actions 2021-2024 de la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard et, dans le cadre de la démarche de vitalisation plus générale menée par la MRC de Bécancour et favorisant la coopération intermunicipale entre les municipalités dévitalisées identifiées, dont Ste-Marie-de-Blandford et Manseau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**APPUYÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION SOIT ADOPTÉE ET QU'ELLE STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

– Le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre des plans de vitalisation de Ste-Sophie-de-Lévrard et de la MRC de Bécancour, et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le maire, soit M. Jean-Guy Beudet, et la directrice générale greffière-trésorière, soit Mme Josée Croteau, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

## 14-LOISIRS ET CULTURE :

14.1

### RÉSOLUTION # 6238, 01-2023 CONTRIBUTION ANNUELLE À RÉSEAU BIBLIO

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les montants demandés de contribution pour ce service offert dans notre bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** le calcul de la contribution municipale s'effectue en fonction des frais tels que décrits ci-dessous, soit :

#### Contribution municipale

Contribution régulière annuelle pour le service de base : **4,50 \$** par citoyen;

Contribution spécifique dédiée au développement de la collection régionale : **1,44 \$** par citoyen;

**Contribution municipale totale : 5,94 \$ par citoyen (5,94\$ x 742 citoyens);**

**Contribution municipale totale de : 4 407,48 \$;**

#### Frais informatiques

Frais de soutien Simb@ : **448,07 \$** par accès informatique;

Frais d'accès à la base de données : **125,00 \$;**

**Frais informatiques totaux de: 573,07 \$;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la contribution annuelle au montant de 4 980,55 \$ plus les taxes applicables, et ce, payable en un seul versement en janvier 2023, à Réseau Biblio CQLM, selon le RFU en vigueur et applicable, un ajustement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

14.2

### RÉSOLUTION # 6239, 01-2023 APPUI DÉPÔT DE PROJET JEUNESSE BIENVEILLANTE - CLÉ DE LA GALERIE

**ATTENDU QUE** l'organisme *La Clef de la Galerie* a sollicité la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard afin de l'appuyer pour le dépôt du projet *Jeunesse bienveillante* dans le cadre du programme d'aide financière *Être mieux... ensemble*;

**ATTENDU QUE** ledit projet consiste en soi à proposer deux formations aux jeunes de notre territoire, soit les cours de *Gardiens Avertis* et *Prêt à rester seul*;

**ATTENDU QUE** le projet *Jeunesse bienveillante* répond directement à des besoins émis lors des consultations publiques réalisées dans le cadre de la Politique familiale;

**ATTENDU QU'**un plan d'actions 2021-2024 fut émis et que l'on retrouve trois actions priorisées en lien avec le projet *Jeunesse Bienveillante* soit

- Collaborer avec les comités et les organismes jeunesse afin de rejoindre toutes les tranches d'âge;

- Créer une banque de noms et offrir des cours de gardiens avertis;
- Mettre en place le processus relié à l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant (Offrir un milieu de vie sécuritaire et favoriser l'inclusion des enfants).

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- D'officialiser notre appui envers le projet *Jeunesse bienveillante* déposée par la Clef de la Galerie dans le cadre du programme d'aide financière *Être mieux... ensemble* ;
- De favoriser sa mise en place de par la diffusion auprès des familles du projet, un prêt de salle et/ou l'accès à des équipements technologiques facilitant les formations tant pour les participants que pour les formateurs;

**ET RÉSOLU QUE** tout dépendant des besoins futurs pour l'implantation qui en découlera, tout comme afin d'assurer sa pérennité après 2023, la formule finale que prendra la participation de notre municipalité reste donc à confirmer à ce jour selon le financement obtenu et les besoins émis qui en découleront suite à l'obtention de la réponse du programme par La Clef de la Galerie.

**ADOPTÉ**

14.3

**RÉSOLUTION # 6240, 01-2023**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

**PROGRAMME ÊTRE MIEUX ENSEMBLE- PROJET À LIVRE OUVERT, BRAS GRANDS OUVERTS.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité, à travers la Bibliothèque de Ste-Sophie-de-Lévrard, désire répondre aux besoins émis de ses citoyens et organismes tant à travers la Politique familiale, la Politique MADA et en lien avec la démarche de vitalisation FRR;

**ATTENDU QUE** le projet nommé *à livre ouvert, bras grands ouverts* consiste en soi à faire l'acquisition d'équipements technologiques, dont des liseuses avec des casques d'écoute et des crayons de lecture pouvant traduire également, outils qui faciliteront la lecture de documents pour les personnes ayant des difficultés (ex : Dyslexie), qui sont en apprentissage (ex : Clientèle immigrante ou jeunes enfants) ou qui présentent des déficiences visuelles ou auditives;

**ATTENDU QUE** le projet inclus également le démarrage d'un club de lecture intergénérationnel où les outils faciliteront justement le jumelage de tous les âges, qu'une sortie est prévue menant à une visite au Salon du Livre ou Festival de la poésie (selon les dates de 2023 proposées), et que le transport y sera gratuit, le présent projet permettra de renforcer le tissu social et le bien-être des communautés de la MRC et de vitaliser notre milieu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu l'appui du milieu à travers des lettres d'appui reçues, entre autres, par l'École Marie-Sophie et le PAIS;

**ATTENDU QUE** le programme *Être mieux... Ensemble* est un levier permettant d'obtenir une aide financière pour ce projet et qu'aucune part municipale n'est exigée à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Mme Julie Pellerin, de concert avec la coordonnatrice de la bibliothèque de Ste-Sophie-de-Lévrard Mme Lucie Mainville, à effectuer le dépôt d'une demande de financement au programme *Être mieux... Ensemble* pour le projet nommé *à livre ouvert, bras grands ouverts*.

**ADOPTÉ**

14.4

**RÉSOLUTION # 6241, 01-2023  
DÉNEIGEMENT DU SENTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier est utilisé par plusieurs citoyens même en saison hivernale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dépense de 600 \$ pour assurer le déneigement dans le sentier municipal dès maintenant, puis pour le reste de la saison ainsi que pour la saison finissant au 31 décembre 2023, et ce, payable en deux versements égaux à Monsieur Olivier Bédard.

**ADOPTÉ**

**15. VARIA :**

Aucun point ne fut reporté.

**16-PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur le Maire invite les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil. Il réalise également le suivi aux citoyens concernant les questions d'ordre général posées lors du dernier conseil.

17.

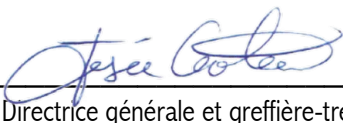
**RÉSOLUTION # 6242, 01-2023  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

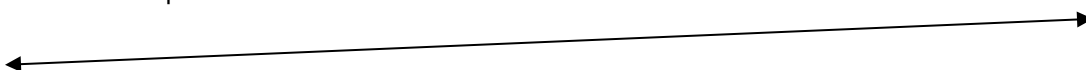
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 21h09.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

  
Maire

  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2). du Code municipal.



## ANNEXE A

<b>Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard</b>			
<b>Liste des paiements de décembre 2022</b>			
<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Réso ou autorisation</b>	<b>Montant</b>
Régie des déchets	Quote-part 2022	5950-04-2022	6 248,96 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective	4531-02-2018	1 808,00 \$
D.A.S.	Fédéral	*	8 702,42 \$
	Provincial		3 718,89 \$
Mun. St-Pierre	Billet municipal	1556-09-2004	1 735,88 \$
Coupe-pousse	Contrat déneigement école	5539-11-2020	1 444,47 \$
	Contrat déneigement édifice municipal	5438-11-2020	1 712,23 \$
Hydro	Station pompage	*	973,53 \$
	Centre communautaire		208,20 \$
	Loisirs-biblio		256,13 \$
	Garage		802,45 \$
	Festival-loisirs		28,49 \$
	Lumières de rues		286,95 \$
	Bureau		1 088,74 \$
Grimard et fils	Entretien réparation camion à neige	SL	62,06 \$
			309,60 \$
	Entretien réparation pépîne		343,58 \$
			329,93 \$
Les entreprises Denis Gendron	Aide-déneigeur	6141-11-2022	997,50 \$
BMR	Location outil pour projet gazebo	6105-09-2022	55,12 \$
	Matériaux projet gazebo		546,36 \$
	Bois projet gazebo		88,97 \$
	Matériaux projet gazebo et thermomètre ponceau		986,49 \$
	Lumières de Noël	6174-12-2022	103,23 \$
	Balise pour route hivernale	SL	110,23 \$
Tourisme Centre-du-Québec	Adhésion annuelle	6193-12-2022	184,65 \$
Les entreprises Denis Gendron	Aide-déneigeur	6141-11,2022	292,50 \$
			90,00 \$
Scierie Lauzé	Bois projet gazebo	6105-09-2022	5 103,05 \$
	Teinture projet gazebo		1 695,83 \$
Énergie Sonic	Mazout centre communautaire	*	5 618,41 \$
VISA	Frais de poste	JC	287,10 \$
	Mutations	*	40,00 \$
	Achats fauteuil pour bibliothèque	6104-09-2022	609,51 \$
Motopart	Entretien garage et réparation camion	SL	263,56 \$
Avizo	Plan et devis projet trois services	6106-09-2022	4 869,19 \$
Cloudi	Back-up en ligne	*	165,75 \$
Réseau biblio	Étiquettes et reliures	JC	49,95 \$
Sylvie Hamel	Achats de décorations pour Noël	6174-12-2022	26,45 \$
Wurth	Achats pour inventaire quincaillerie et outil	SL	1 016,29 \$
Tc. Transcontinental	Publication SEO	6176-12-2022	1 426,96 \$
SSIRMRCB	Sécurité publique	6180-12-2022	6 913,00 \$
Télus	Frais cellulaire DG et TP	5362-08-2020	127,00 \$
Coupe-pousse	Ramasser les feuilles	JC	114,98 \$
Cyr Système	Calibration pompe station pompage	5698-08-2021	2 098,29 \$
FQM	Projet centre communautaire	5976-05-2022	1 813,46 \$

Tétra-Tech	Honoraire professionnel ponceau	6095-09-2022	16 536,46 \$
It cloud	Back-up en ligne	*	83,30 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,36 \$
	Station pompage		81,54 \$
	Garage		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Charest international	Filtre camion blanc	SL	30,37 \$
Protection incendie CFS LTÉE	Entretien extincteur	SL	415,80 \$
Société d'aqueduc	(4e rang) Entente 2022	JC	4 343,00 \$
<b>Total des paiements</b>			<b>87 915,82 \$</b>
<b>Total des salaires</b>			<b>21 259,62 \$</b>
<b>Grand total</b>			<b>109 175,44 \$</b>